



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1390

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association BioPort pour la mise en place d'une plateforme logistique dédiée aux structures de commerce équitable

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1390**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association BioPort pour la mise en place d'une plateforme logistique dédiée aux structures de commerce équitable**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'action économique se décline à plusieurs échelles au sein de la Communauté urbaine de Lyon.

L'économie sociale et solidaire est une des composantes du développement économique local à 12,2 % des entreprises dans l'agglomération lyonnaise et 9,8 % des emplois.

Ce secteur, vecteur d'innovation composé des mutuelles, coopératives, associations, services à la personne, investit largement le développement durable et l'innovation économique au service des territoires.

Dans ce champ de développement, le commerce équitable, qui est un secteur en pleine croissance en Rhône-Alpes, nécessite des infrastructures logistiques adaptées à l'instar de ce qui a été réalisé en Ile de France.

Le soutien à la professionnalisation de ce secteur de l'économie sociale et solidaire que représente le commerce équitable est un des axes contenus dans le plan d'actions développé par le Communauté urbaine de Lyon.

Pour ce faire à l'initiative de la région Rhône-Alpes, une étude a été lancée afin de vérifier la faisabilité de création d'une plateforme logistique solidaire régionale ayant pour vocation d'appuyer les commerces équitables de l'aire régionale. Les résultats de cette étude ont permis de vérifier les besoins exprimés par les organismes de commerce équitable en termes de prestations logistiques.

L'association BioPort, organisme d'appui reconnu par les associations de solidarité, a répondu à ces besoins logistiques révélés par l'étude de marché.

La création d'une plateforme logistique dédiée au commerce équitable sur Vaulx en Velin a pour but de permettre aux structures de ce secteur d'être appuyées et épaulées dans leur organisation logistique, de mettre en place une activité de dépôt-vente sur une gamme de produits issus du commerce équitable et provenant d'entreprises ou d'associations important, fabriquant ou commercialisant des produits.

BioPort, qui est d'ores et déjà la deuxième plateforme logistique humanitaire en France, proposera avec ce nouvel équipement une offre de gestion globale (importations, entreposage, gestion des commandes, clients, colis internet conditionnement à façon, etc.).

Le programme d'action 2010 fixe les objectifs suivants :

- développer une offre logistique globale pour 10 entreprises ou associations issues du commerce équitable,
- ouvrir une activité d'exposition destinée au grand public et lancer une communication pour populariser cette filière,
- faire adhérer 5 entreprises ou associations supplémentaires bénéficiant de l'offre de BioPort d'ici la fin 2010.

Budget prévisionnel 2010

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats et charges externes	151 922	Région Rhône-Alpes	108 000
		Communauté urbaine de Lyon	20 000
		Département du Rhône	4 000
charges salariales -impôts et taxes	247 530	villes de Bron - Chassieu - Vaulx en Velin et Saint Priest	6 000
		sous-total subvention	138 000
		auto financement	261 452
Total	399 452	Total	399 452

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association BioPort, pour la mise en place d'une plateforme logistique dédiée au commerce équitable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association BioPort définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1578, selon l'échéancier suivant :

- 16 000 € en 2010,

- 4 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.